



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230607-23003355-AI

SLOW

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu la loi n° 2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui prévoit la création et la mise en place du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie,

Vu le décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie qui précise sa composition et les règles de son fonctionnement.

Vu l'arrêté n° 22002131 désignant Madame Isabelle ITTELET au sein de la « formation spécialisée relative aux personnes âgées » au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de l'Aisne,

Vu le courrier en date du 10 mai 2023 de la direction es politiques d'autonomie et de solidarité du département de l'Aisne, relatif au renouvellement du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de l'Aisne.

ARRETE n° 23003355

ARTICLE 1er

Madame Isabelle ITTELET est désignée comme représentante du Président de la Région Hauts-de-France en qualité de titulaire, au sein du collège 2 – Représentants des institutions : « formation personnes handicapées » au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de l'Aisne.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification à l'intéressée.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 07 JUIN 2023


Xavier BERTRAND